

Maire,

Président de la Communauté
de Communes du Grand Pontarlier,

~~Conseiller Régional
Bourgogne-Franche-Comté~~

#MaCommuneJyTiens

Mesdames, Messieurs,
les Conseillers Municipaux

Le 21 SEP. 2021

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

Lundi 27 septembre 2021 à 20h00
Salle Paul ROBBE (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville)
56 rue de la République - 25300 PONTARLIER

L'ordre du jour, la note de synthèse et ses annexes sont disponibles sur l'application « AIRS Delib mobile » de votre tablette ou sur le site internet de la collectivité dans l'espace « Accès réservé ».

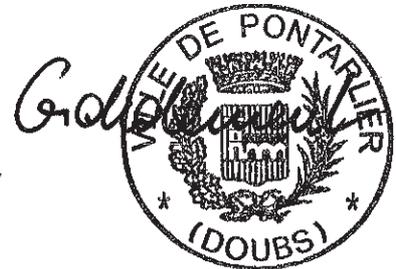
Une retransmission sonore publique en direct sur YouTube sera proposée.

Dans le cadre des consignes spécifiques à l'urgence sanitaire, toutes les personnes qui entreront devront porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée de la salle avec du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,


Patrick GENRE



Déroulement de la séance :

- Excuses et procurations
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
- Ordre du jour du Conseil Municipal

MA Affaire suivie par la Direction des Affaires Juridiques, Commande Publique et Assemblées – CB
Pôle Assemblées - C. BERION Tél. : 03 81 39 92 84

Conseil Municipal
27 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

Concession d'aménagement du quartier Saint-Pierre - Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 30 août 2021 par Monsieur CHAUVIN et Territoire 25 (Affaire 10 de l'ordre du jour)

Finances

Rapporteur : Patrick GENRE

1. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Ressources Humaines

Rapporteur : Patrick GENRE

2. Modification du tableau des effectifs

Administration Générale

Rapporteur : Patrick GENRE

3. Prestation d'audit, conseil et assistance pour la passation des marchés publics d'assurance - Convention constitutive d'un groupement de commandes
4. Dénomination de la Caserne de Gendarmerie de Pontarlier "Caserne Capitaine Paul Grosjean"
5. Comité Interprofessionnel de promotion des bois du Jura AOC - Désignation d'un représentant de la Ville de Pontarlier
6. Motion du Conseil Municipal concernant le futur contrat Etat-ONF 2021/2025

Education

Rapporteur : Olivia GUYON

7. Restaurant scolaire - Tarifs pour l'année scolaire 2021/2022
8. Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur - Année scolaire 2021/2022
9. Programme de Réussite Éducative - Convention de gestion entre la Ville de Pontarlier et le Centre Communal d'Action Sociale de Pontarlier

Urbanisme - Habitat social - Espaces verts

Rapporteur : Didier CHAUVIN

10. Concession d'aménagement du quartier Saint-Pierre - Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 30 août 2021
11. Projet de Microcentrale des Forges - Acquisition du terrain situé rive gauche

Culture - Tourisme - Jumelage

Rapporteur : Daniella THIEBAUD-FONCK

12. Saison 2021/2022 des Scènes du Haut-Doubs - Modification de la billetterie
13. Conservatoire à Rayonnement Communal Elie Dupont - Dispositif pass Culture
14. Nouveaux articles pour la boutique du Musée de Pontarlier
15. Programme d'animations du Musée municipal - Remboursement des frais d'un intervenant

Communication - Relations Publiques - Vie des quartiers

Rapporteur : Alexandra LEROUX

16. Distinction "Citoyen d'honneur de la Ville de Pontarlier"
17. Convention de partenariat pour la promotion de la Ville de Pontarlier avec l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs

Eau - Forêt - Voirie - Circulation - Entretien du patrimoine

Rapporteur : Daniel DEFASNE

18. Transfert de la compétence "Eau" à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Compte-rendu des décisions

Rapporteur : Patrick GENRE

19. Compte-rendu des décisions prises - Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales